



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

N° 2018-076

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN SAONE ET DOUBS,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

vu le Décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

vu le Décret n° 2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu le 23 novembre 2018,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent promouvable	Grade actuel	Date d'avancement au grade d'attaché principal
BOS-MARROCQ Elise	Attaché territorial	01/12/2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de l'EPTB Saône et Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion pour publicité.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté, en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification à l'agent.

Fait à MACON, le **26 NOV. 2018**
Le Président,

Pour le Président et par Délégation
Le Directeur Général des Services de
l'Etablissement Public Territorial
du Bassin Saône et Doubs

Régis VISIEDO